

Jérôme et Fabienne ABLINE

12/05/24 14:31

enquête publique-desserte Luçon

à : enquetepublique.vendee1@orange.fr

A L'ATTENTION DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Bonjour,

Dans le cadre de l'enquête publique, je me permets de vous faire part de mon avis concernant la déviation.

Je réside dans le lotissement de la Badellerie ([REDACTED]) à Sainte Gemme la Plaine situé sur la partie Est de la Commune. Je suis donc directement impacté par ce projet.

Bien conscient des désagréments que génèrent la circulation sur la RD 137 dans le bourg de Ste Gemme la Plaine, le projet d'une déviation paraît cohérent.

Néanmoins, je tiens à signaler les interrogations suivantes de ce projet :

- l'utilité d'une 2 fois deux voies à 110 km : augmentation de la vitesse qui va générer **plus de bruit** et pollution, gain de temps nul car trop peu de km et goulot d'étranglement à prévoir à la sortie de Ste Gemme la Plaine ;
- emprise de terre agricole plus importante qu'une route à une seule voie de circulation ;
- coût pour la collectivité plus important pour quasiment aucun gain de temps pour les automobilistes ;

L'augmentation de la vitesse de 80 km à 110 km va accentuer les nuisances sonores, on va déplacer le problème de bruit sur la partie Est de la commune. Une déviation avec une vitesse à 80 km et une seule voie de circulation serait suffisant (nuisance sonore limitée et budget moindre).

Aussi, il sera important d'interdire la circulation poids lourd dans le centre ville et surtout celles des convois exceptionnels (transport mobil-home) qui provoquent beaucoup de désagréments dans le village.

En vous remerciant de pouvoir m'exprimer sur ce projet,

Cordialement,

M. ABLINE, Jérôme

[REDACTED]
85400 SAINTE GEMME LA PLAINE